

No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 juin 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 11 juin 2024, à 20 h 00, à
la Salle du conseil, Sainte-Julienne, et à laquelle sont présents les
conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Monsieur Benoit Ricard, district 3
Madame Aryane Boyer, district 4
Monsieur Joël Ricard, district 6

Monsieur Enock-Robin Turcotte, district 5 est absent.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre
Charron, maire.

Est présente, madame Nathalie Girard, directrice générale et
greffière-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 20 h 00.

24-06R-234

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Aryane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

24-06R-235

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MAI
2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

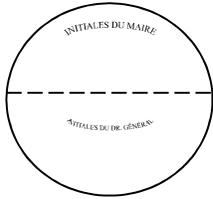
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2024 et le
procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2024 soient
adoptés tel que déposés.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le document suivant est déposé au conseil :

- Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme.



No. résolution
ou annotation

24-06R-236

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 juin 2024

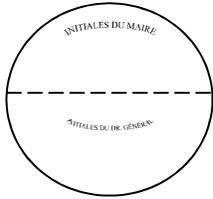
APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs pour un montant de 1 443 979,33 \$ et en autorise le paiement.

CHEQUE FOURNISSEURS	MONTANT
2024 lot - 3320	
Au coin de la chaussure	103,42 \$
Complexe Atlantide	3 399,81 \$
Agence Maki	2 069,56 \$
Athom	1 178,49 \$
Bélanger Tremblay Huissiers de justice	344,39 \$
Brandt	4 657,76 \$
Cummins est du Canada	2 257,59 \$
Distribution Sam Dupuis (Amaro)	34,00 \$
Duraquip Inc.	1 046,33 \$
E.G Taille de haies de cèdres	9 239,68 \$
Forget Inc.	67,51 \$
Remorquage Desormeaux Inc.	689,85 \$
Globocam	97 400,00 \$
Alain Hébert	570,00 \$
Hugo Lajeunesse	487,90 \$
Isabelle Line Larouche	1 451,13 \$
Incimal Inc.	153,83 \$
Jean-Louis Hardy Moreau	2 926,00 \$
Location 2M	1 408,45 \$
Marché S. Beaulieu Inc.	588,50 \$
Matériaux de construction Harry Rivest & Fils Inc.	1 794,38 \$
Martin Décor Auto	206,96 \$
Les Productions Rock n Stone Inc	689,85 \$
Pépinière Dominique Savio	13 556,12 \$
Productions Nœud Papillon	2 191,42 \$
Stageline	3 449,25 \$
Suzanne Labrosse	1 170,40 \$
Sanivac	781,85 \$
Tennis Évolution Inc.	513,00 \$
Auto Pièces Tracteur 125	1 109,86 \$
Uline Canada Corporation	866,04 \$
Ventac Inc.	1 363,60 \$
Vincent Radiateur	1 011,78 \$
Alarme & sécurité P.M. Inc.	339,18 \$
EddyNet	286,29 \$



No. résolution
ou annotation

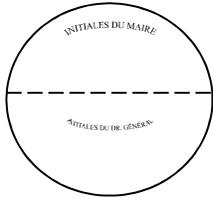
Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 juin 2024

Martech Inc.	4 586,07 \$
Station Touristique Val St-Côme	3 793,03 \$
Villemaire Pneus et Mécanique Inc	946,14 \$
Loisir et Sport Lanaudière	225,00 \$
Mutu-A-Gest Inc.	368,20 \$
Ministre des Finances	763 014,00 \$
Ministre des Finances et de l'économie du Québec	562,00 \$
Andréane Daviau	66,00 \$
Annie-Claude Guay	33,00 \$
Audrey Bouchard	250,00 \$
Daisy Vallée-Létourneau	60,77 \$
Denis Giguère	44,84 \$
Élianne Lanouette Faust	75,00 \$
Frédérique Rousseau-Leblanc	33,00 \$
Gabrielle Sylvestre	33,00 \$
Jade Aubut-Lussier	45,00 \$
Jessica Giguère	33,00 \$
Louis Beaupré	1 223,33 \$
Lysiane David	105,00 \$
Mélanie Geoffroy	33,00 \$
Mélissa Légaré	33,00 \$
Milena Chandia-Nehme	66,00 \$
Mylène Nadon	64,69 \$
Nadia De Cicco	141,00 \$
Orchestre Symphoniques des jeunes de Joliette	150,00 \$
Pascal Brady	75,00 \$
Roxanne Lanctôt	33,00 \$
Sabrina Aubuchon	49,50 \$
Sara-Ève Larouche	66,00 \$
Stéphanie Gray	82,78 \$
Véronique Bélair-Verreault	25,87 \$
Total:	935 720,40 \$

TRANSPHERE

2024 - Lot 3321

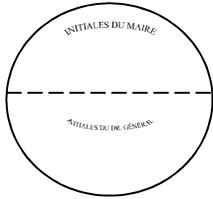
Ace Arthur Rivest Inc.	21 514,81 \$
Ascenseur Mobius	183,96 \$
CRSBP des Laurentides Inc.	120,72 \$
Centre d'escalade Pop Bloc Inc.	1 331,41 \$
CDEDQ Compteurs d'eau du Québec	1 990,57 \$
Camions Inter-Lanaudière	887,69 \$
DHC Avocats	1 167,38 \$
Systèmes Logistiques GLS Canada	59,75 \$
Les emballages Ralik	1 412,30 \$
Joliette Hydrauliques Inc.	283,59 \$
Les entreprises Myrroy Inc.	60 287,21 \$
Excavation Carroll Inc.	6 743,21 \$
EMRN-Équipement Médical Rive-Nord	59,79 \$
Gene-Ripe Inc.	2 012,06 \$
Le Groupe Nord-Scène Inc.	650,75 \$
Gaz Propane Rainville	41,39 \$
Le Groupe Sports-Inter Plus	11 256,05 \$



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 juin 2024

Hamster	87,00 \$
Chaussures Husky Ltée	4 137,49 \$
Harnois Énergies Inc.	6 547,91 \$
H2 Lab	4 096,73 \$
Juteau Ruel Inc.	658,64 \$
Kiwi Le Centre d'impression	5 099,14 \$
Librairie Lu-Lu	838,94 \$
Antoine Lamglois Inc.	73,31 \$
Librairie Martin Inc.	5 953,30 \$
LCM Électrique Inc.	862,31 \$
Les Entreprises Bourget Inc.	74 031,48 \$
Médialo Inc. (Lexis Média)	489,79 \$
MRC de Montcalm	14 196,42 \$
Productions Martin Leclerc Inc.	9 746,25 \$
Macpek	1 236,48 \$
Nomade.Mobi	103,46 \$
Oxygène Millenair Inc.	115,61 \$
Cloudli Communications Corp.	1 264,65 \$
Porte de garage MSK Inc.	4 268,02 \$
Promo Line Raiche	1 422,96 \$
Parallèle 54 Expert-conseil Inc.	28 835,77 \$
Benson	366,60 \$
Québec Son Énergie Inc.	4 941,91 \$
Québec Linge Co.	931,84 \$
Librairie Renaud-Bray	2 189,41 \$
Groupe Colas Québec	54 889,74 \$
Les événements Sonolum	482,90 \$
SPCA Lanaudière Basses Larentides	5 180,46 \$
STI-Services en technologie de l'information	3 271,04 \$
Serrurier MRC Montcalm	643,86 \$
Tech-mix Division de Bauval Inc.	4 166,33 \$
Tenaquip Limited	255,15 \$
Univar	3 093,43 \$
Productions Véronique Labbé Inc.	3 898,50 \$
Vortex	1 697,61 \$
Ventilation F Rivest Inc.	130,50 \$
Voxsun Télécom.inc	1 021,43 \$
Pompes Villemaire inc.	375,63 \$
Wurth Canada Limited	840,04 \$
Yan Beauregard	1 713,13 \$
Ninon Boissonneault	45,96 \$
EBI Environnement	34 339,55 \$
Jean-Pierre Charron	166,60 \$
Équipement Plannord Ltée	24 460,93 \$
Multi-Surfaces Giguère Inc.	12 365,70 \$
Les trophées JLM Inc.	47,06 \$
Pinard Ford Sainte-Julienne	326,93 \$
Bélangier Sauvé	50 351,85 \$
Bureautique F. Chartier Inc.	1 989,88 \$
Cansel	2 000,56 \$
Autos et camions Danny Lévesque	473,69 \$
Veolia Water Technologies Canada	168,98 \$
L'ami du bucheron	260,96 \$



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 juin 2024

Latendresse Asphalte Inc.	6 208,65 \$
Les entreprises NOVA Inc.	126,45 \$
Pépinière Lemay Nursery Inc.	2 664,51 \$
Soudure et Usinage Nortin	4 461,81 \$
Techno Dièsel	3 641,05 \$

Total: 508 258,93 \$

Grand Total 1 443 979,33 \$

ADOPTÉE

24-06R-237

ACCEPTATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

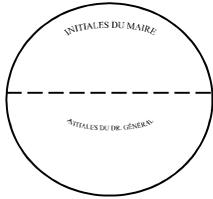
QUE le conseil approuve la liste des chèques émis, des déboursés directs et des salaires payés au cours du mois de mai 2024 et totalisant un montant de 403 621,84 \$

LISTE DES CHÈQUES ÉMIS SÉANCE JUIN 2024

#CHÈQUE FOURNISSEURS	MONTANT
66237 Festival acadien de la Nouvelle-Acadie	250,00 \$
Ministère Transports et Mobilité	
66238 Durable	636,96 \$
66239 Les Constructions Denis Lafortune Inc.	1 200,00 \$
66240 Karine Roberge et David Rompré	1 200,00 \$
66241 9356-4946 Québec Inc.	1 200,00 \$
66245 Chantal Beaupre	244,09 \$
66246 Hugo Morel et Camylle Martin	480,00 \$
66247 Stageline	3 449,25 \$
Total:	8 660,30 \$

ACCÈS D

#CHÈQUE FOURNISSEURS	MONTANT
4056 It Cloud Solutions	554,12 \$
4057 Pitney Bowes Canada	2 000,00 \$
4058 Desjardins, Assurances, retraite	32 148,20 \$
4059 Bell Mobilité	23,00 \$
4060 Vidéotron Ltée	179,30 \$
4061 Hydro-Québec	7 974,80 \$
4062 Accéo Transphère	86,98 \$
4063 Accéo Transphère	87,96 \$
4064 Accéo Transphère	79,16 \$
4065 Global Payments	5 349,11 \$
4066 Global Payments	15 791,10 \$
4067 Global Payments	4 695,80 \$
4068 Revenu Québec	334,22 \$
4069 Visa Desjardins	4 148,57 \$



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 juin 2024

4070	Bell Canada	194,82 \$
4071	Desjardins, Assurances, retraite	2 371,13 \$
4072	Fonds de solidarité FTQ	6 847,20 \$
4073	Ministre du revenu du Québec	52 059,49 \$
4074	Receveur général du Canada	20 945,51 \$
4075	Télus	2 694,86 \$
4076	LBC Capital	97,73 \$
4077	Hydro-Québec	5 465,13 \$
4078	Vidéotron Ltée	430,25 \$
4079	Foss National Leasing	5 606,09 \$
4080	LBC Capital	444,95 \$
4081	Accéo Transphère	100,66 \$
4083	Vidéotron Ltée	230,98 \$
4084	Hydro-Québec	3 088,56 \$
	Total:	174 029,68 \$

	TRANSFÈRE ACCÉO	MONTANT
4538	9407-7492 Québec Inc.	9 204,70 \$
	Total:	9 204,70 \$

Paie no 11-2024: 05-05-2024 au 18-05-2024	107 613,67 \$
<i>Élus</i>	7 371,36 \$
<i>Cols Bleus</i>	39 786,87 \$
<i>Etudiants</i>	1 750,45 \$
<i>Cols Blancs</i>	23 670,70 \$
<i>Cadres</i>	35 034,29 \$

Paie no 12-2024: 19-05-2024 au 01-06-2024	104 113,49 \$
<i>Élus</i>	7 551,20 \$
<i>Cols Bleus</i>	34 429,68 \$
<i>Etudiants</i>	3 939,84 \$
<i>Cols Blancs</i>	22 627,54 \$
<i>Cadres</i>	35 565,23 \$

Grand Total 403 621,84 \$
ADOPTÉE

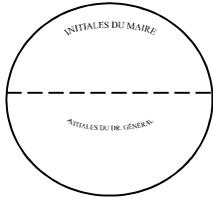
24-06R-238

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait lecture et dépose son rapport sur les faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport du vérificateur externe.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 juin 2024

QUE le conseil prenne acte du dépôt du rapport;

QUE ce rapport soit diffusé sur le site Internet de la Municipalité et dans la prochaine parution de la Belle Julienne ainsi qu'aux deux endroits fixés par le conseil sur le territoire de la Municipalité, soit aux babillards se trouvant à l'hôtel de ville et à la bibliothèque municipale Gisèle-Paré.

ADOPTÉE

24-06R-239

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2023

CONSIDÉRANT QUE les états financiers de la Municipalité, préparés par DCA comptables professionnels agréés, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 ont été présentés au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil adopte les états financiers consolidés de l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, tels que déposés par la firme DCA comptables professionnels agréés et démontrant un excédent de fonctionnements de l'exercice de 2 882 696\$

ADOPTÉE

24-06R-240

MTQ ROUTE 346 ST-JACQUES - ST-LIGOURI

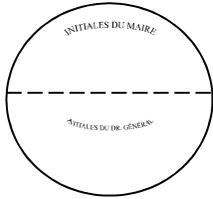
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reçoit de nombreuses plaintes liées à l'état de la chaussée de la route 346 sur le tronçon situé entre la Montée Hamilton et le rang du camp Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a noté que la chaussée y est effectivement très endommagée, représentant un risque important pour les usagers de la route empruntant ce tronçon;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec et de la Mobilité Durable du Québec est responsable de l'entretien de la route 346 à cet endroit;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 juin 2024

QUE le conseil, conjointement avec les élus des municipalités de Saint-Jacques et Saint-Liguori, demande au Ministère des Transports et de la Mobilité Durable du Québec d'effectuer les travaux d'entretien nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers de la route 346 entre la Montée Hamilton et le rang du camp Notre-Dame;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la direction régionale du Ministère des Transports et de la Mobilité Durable du Québec ainsi qu'au bureau du député provinciale de la circonscription de Montcalm.

ADOPTÉE

24-06R-241

PARTAGE DES CADETS 2024

CONSIDÉRANT la Municipalité souhaite bonifier la sécurité publique sur son territoire par l'ajout de cadets du programme des cadets de la Sûreté du Québec pendant la période estivale 2024;

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité régionale de comté à la Sûreté du Québec concernant la possibilité d'avoir 8 cadets pour la période du 3 juin au 10 août 2024, par la résolution 2023-12-13099;

CONSIDÉRANT la possibilité d'ajouter des « heures bonifiées », afin que les cadets effectuent 80 heures et ce, à compter du 11 août jusqu'au 30 septembre 2024 entièrement payables par la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Aryane Boyer

APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE partager avec une municipalité de la MRC de Montcalm la présence d'un (1) cadet pour la période estivale 2024 ainsi que les 80 heures supplémentaires demandées;

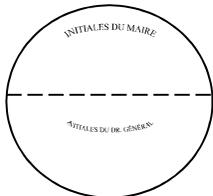
D'informer la Municipalité régionale de comté de Montcalm de la présente résolution et de s'engager à assumer les coûts reliés.

ADOPTÉE

24-06R-242

ADHÉSION À LA CHARTE CONTRE L'INTIMIDATION DES FEMMES EN POLITIQUE

CONSIDÉRANT QUE les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région;



No. résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la mission du Réseau des femmes élues de Lanaudière (RFEL) est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance;

CONSIDÉRANT QUE nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons, la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même que nous reconnaissons l'expertise du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière en ce sens;

CONSIDÉRANT QU' il y a eu plus de 800 démissions de mairesses/maires, conseillères/conseillers depuis les dernières élections municipales; de multiples cas d'harcèlement et d'intimidation envers les personnes élues; des relations tendues, irrespectueuses au sein même des conseils municipaux;

CONSIDÉRANT QUE notre démocratie est, de ce fait, malmenée et éprouvée;

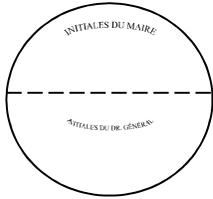
CONSIDÉRANT QUE 17 mairesses et conseillères municipales provenant des 6 MRC lanadoises ont participé à la co-crédation de la CHARTE CONTRE L'INTIMIDATION DES FEMMES EN POLITIQUE afin qu'elle reflète les besoins de l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QU' un récent sondage raliséd par l'UMQ auprès de 400 élues et élus, rrvèle que 74% d'entre eux ont d'jd été victimes d'harcèlement et d'intimidation pendant leur mandat;

CONSIDÉRANT QUE la CHARTE CONTRE L'INTIMIDATION DES FEMMES EN POLITIQUE permet d'identifier clairement nos valeurs, et peut mener à une rrglementation donc à un code de conduite plus explicite garantissant une mise en œuvre;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Aryane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 juin 2024

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne adhère à la CHARTE CONTRE L'INTIMIDATION DES FEMMES EN POLITIQUE du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière, reconnaissant ainsi l'importance grandissant du phénomène, des répercussions sociales et personnelles corrosives qu'il engendre, et la responsabilité qui nous incombe de participer à l'implosion du phénomène afin de restaurer le climat serein nécessaire à une vraie démocratie.

De plus, nous nous engageons à inscrire la CHARTE CONTRE L'INTIMIDATION DES FEMMES EN POLITIQUE dans notre code d'éthique et à afficher celle-ci publiquement.

ADOPTÉE

24-06R-243

PROJET D'ENTENTE VISANT L'ACQUISITION DE L'ÉGLISE ET DU PRESBYTÈRE

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 21-07R-295, le conseil engageait une démarche de pourparlers avec les représentants de la Fabrique afin de procéder à l'acquisition éventuelle de l'église et du presbytère;

CONSIDÉRANT QUE suite à de nombreuses rencontres de travail, un projet d'entente convenant aux deux parties a été rédigé;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique doit faire approuver le projet d'entente par l'Évêque catholique romain de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire valider le projet d'entente par ses procureurs;

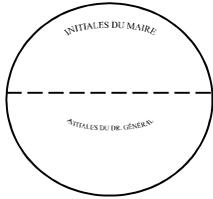
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil:

- approuve le contenu du projet d'entente intervenu avec la Fabrique et accepte que cette dernière présente ce document à l'Évêque de Joliette afin d'obtenir son autorisation pour poursuivre les démarches de cession en faveur de la Municipalité;
- autorise la direction générale à déposer le projet d'entente intervenu avec la Fabrique auprès de ses procureurs afin d'en faire valider le contenu.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

24-06R-244

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 juin 2024

**MODIFICATION À LA RÉOLUTION 24-01R-039 - MANDAT DE
RÉFECTION AU 1430 RUE GEORGES**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 24-01R-039, le conseil mandatait l'entreprise Construction Éric Morin inc. afin d'effectuer les travaux de rénovation au 1430 rue Georges;

CONSIDÉRANT QUE le montant indiqué dans la résolution différait légèrement du prix soumis dans l'offre de service déposée et qu'il y a donc lieu de modifier la résolution en ce sens;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la résolution 24-01R-039 soit modifiée afin que le prix du mandat octroyé à l'entreprise Éric Morin corresponde à la soumission déposée en date du 19 janvier 2024, soit 20 398.80 \$ avant les taxes applicables.

ADOPTÉE

24-06R-245

**ANNULATION DE SERVITUDE SUR LES LOTS 4 080 945, 4 080
946 ET 4 080 947**

CONSIDÉRANT QUE les lots 4 080 945, 4 080 946 et 4 080 947 sont affectés par une servitude restrictive en faveur du lot 4 080 968 enregistrée sous le numéro 184 937;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire du lot 4 080 968 depuis le 6 juin 2013 après l'avoir acquis d'une vente par shérif;

CONSIDÉRANT QU' il n'est pas dans l'intérêt de la municipalité de conserver les droits de la servitude 184 937;

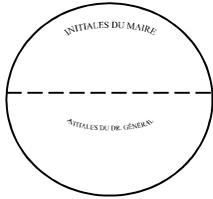
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Aryane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte de renoncer à la servitude 184 937 affectant les lots 4 080 945, 4 080 946 et 4 080 947.

QUE le maire et la directrice-générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à la levée de ladite servitude.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

24-06R-246

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 juin 2024

**MODIFICATION RÉSOLUTION 23-11R-506 - GARANTIES
PROLONGÉES CAMIONS 10 ROUES**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 23-11R-506, la municipalité a procédé à l'achat de garanties prolongées pour les trois camions 10 roues acquis en 2023 auprès de la compagnie Globocam;

CONSIDÉRANT la mise en application tardive de la résolution autorisant l'adhésion aux nouvelles protections;

CONSIDÉRANT la révision de la facture qui comporte une légère hausse de prix afin de permettre la couverture complète de la garantie;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice des finances à procéder au paiement de la différence de 90,80\$ par camion plus les taxes applicables auprès de Globocam afin de procéder à l'achat de la garantie prolongée pour les trois camions 10 roues 2023.

ADOPTÉE

24-06R-247

EMBAUCHE ÉTUDIANT EN HORTICULTURE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme Emplois d'été Canada, la Municipalité a demandé une subvention pour l'embauche d'étudiants au cours de l'été 2024;

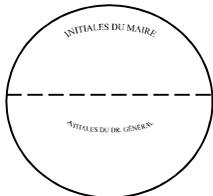
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu confirmation de deux subventions pour l'embauche d'étudiants;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont eu lieu pour combler ces postes;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du service de l'horticulture et des parcs;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Aryane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 juin 2024

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'embauche de Nathan Beauséjour au poste d'horticulteur étudiant, à compter du 18 juin 2024, le tout selon les conditions édictées dans la convention collective en vigueur en matière d'embauche d'étudiants et des modalités du programme d'Emplois d'été Canada.

ADOPTÉE

24-06R-248

SALON DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT le souhait concerté du conseil municipal de mettre en place un Salon des aînés;

CONSIDÉRANT QUE ce Salon permettra de centraliser l'information destinée aux aînés et de leur permettre d'avoir accès facilement aux ressources disponibles sur le territoire;

CONSIDÉRANT la tenue de l'évènement offert aux personnes âgées de 50 ans et plus est fixée au samedi 19 octobre de 9 h à 16 h à la salle Michel-Grégoire;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice des services culturels et récréatifs à :

- entreprendre la démarche pour l'organisation d'un salon des aînés, en collaboration avec la FADOQ Sainte-Julienne;
- à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents relatifs à l'organisation de l'évènement et à la demande de commandites.

ADOPTÉE

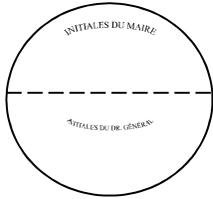
24-06R-249

NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ DE LA POLITIQUE CULTURELLE

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 24-03R-113, le conseil nommait les personnes membres du comité en charge de l'élaboration d'une politique culturelle municipale;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Simon Bonin s'est désisté de son poste au sein du comité et qu'il y a lieu de le remplacer;

CONSIDÉRANT QU' afin d'assurer une plus grande diversité au sein du comité, il y aurait également lieu de nommer un représentant issu du milieu de la danse;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 juin 2024

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Aryane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil nomme M. Daniel Michon et Mme Isaline Larouche afin de siéger sur le comité de la Politique culturelle municipale.

ADOPTÉE

24-06R-250

ACQUISITION D'UN CAMION DE TYPE PICK UP POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics doit faire l'acquisition d'un nouveau camion de type pick-up afin de renouveler sa flotte de véhicules;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été déposées auprès de trois fournisseurs;

CONSIDÉRANT les prix déposés par les soumissionnaires avant les taxes applicables :

P.E Boisvert	79 004.00\$
Pinard	77 769.10\$
Venne	80 887.00\$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

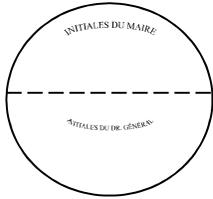
QUE le conseil autorise l'achat d'un camion de type pick-up auprès de Pinard Ford pour un montant de 77 769.10 \$ avant les taxes applicables, conformément à la soumission déposée.

QUE le conseil autorise également le paiement des frais d'immatriculation, de lettrage et d'installation de tout l'équipement nécessaire à l'utilisation du véhicule;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document utile et nécessaire à la présente acquisition;

QUE cette dépense soit financée à même les sommes disponibles au fonds de roulement sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 juin 2024

24-06R-251

**DEMANDE D'AVENANT – DA-5 POUR LES SERVICES
D'INGÉNIERIE AUX PUIITS 6 ET 7**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 21-04R-164, la
Municipalité mandatait la firme
d'ingénierie GBI pour les travaux de
conception et de surveillance des travaux
visant à raccorder les puits 6 et 7;

CONSIDÉRANT QU' afin d'assurer la sécurité des employés
municipaux dans le cadre des activités de
fonctionnement quotidiennes à la station
de traitement des eaux, il y a lieu de
modifier le système de remplissage et
d'entreposage de chlore;

CONSIDÉRANT la demande d'avenant DA-5 déposée par
la firme GBI pour la conception visant
l'implantation d'un deuxième réservoir de
chlore;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise l'ajout au mandat initial de la firme
d'ingénierie GBI pour un montant de 5 500.00 \$ avant les taxes
applicables, le tout tel que présenté dans la demande d'avenant
DA-5.

ADOPTÉE

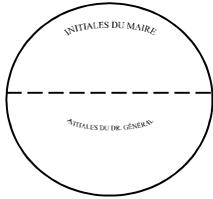
24-06R-252

**OCTROI DE MANDAT POUR SERVICES D'INGÉNIERIE - CHEMIN
LANGLAIS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a du effectuer des travaux
d'urgence sur le chemin Langlais afin de
stabiliser temporairement la structure de
la rue affectée par l'érosion provenant de
l'infiltration d'eau;

CONSIDÉRANT QUE des travaux permanents de stabilisation et
de remplacement de ponceaux sont
nécessaires afin d'assurer l'intégrité de la
structure de la rue;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la firme
Parallèle 54 pour effectuer la conception
et la surveillance des travaux;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 juin 2024

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil mandate la firme Parallèle 54 pour la conception et la surveillance des travaux visant la réfection du chemin Langlais pour un montant de 45 700.00 \$ avant les taxes applicables, le tout tel que présenté dans l'offre de service déposée au dossier.

ADOPTÉE

24-06R-253

**OCTROI DE MANDAT POUR SERVICES D'INGÉNIERIE -
AUGMENTATION DE CAPACITÉ AUX ÉTANGS AÉRÉS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu les autorisations nécessaires pour effectuer les travaux de modification à sa station de traitement des eaux usées afin d'en augmenter la capacité;

CONSIDÉRANT QUE des services professionnels en ingénierie sont requis pour finaliser la conception de l'installation et effectuer la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie GBI a accompagné la Municipalité dans le cadre de ses démarches auprès du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière a déposé une offre de service respectant le cadre budgétaire prévu et la politique de gestion contractuelle de la Municipalité;

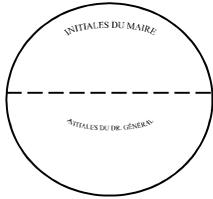
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil mandate la firme GBI pour la conception et la surveillance des travaux visant l'augmentation de la capacité des installations de traitement des eaux usées pour un montant de 89 250.00 \$ avant les taxes applicables, le tout tel que présenté dans la soumission datée du 11 janvier 2024 et déposée au dossier;

QUE cette dépense soit défrayée par les montants disponibles et prévus à cet effet au règlement d'emprunt 1106-24 .

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

24-06R-254

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 juin 2024

OCTROI DE MANDAT POUR SERVICES D'INGÉNIERIE - ÉTUDE STRUCTURELLE DU PONT DE LA RIVIÈRE OUAREAU

CONSIDÉRANT QUE le parc nature Saint-Jacques/Sainte-Julienne est en expansion continue et que la Municipalité désire augmenter l'attractivité de ce parc unique;

CONSIDÉRANT QU' une structure de pont existante permettrait de relier le parc nature à la Municipalité de Rawdon en enjambant la rivière Ouareau;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à une évaluation complète du pont afin de s'assurer de l'intégrité de sa structure et d'évaluer les coûts d'une éventuelle remise en état;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité de Rawdon de participer à la réalisation des études nécessaires à la remise en service du pont;

CONSIDÉRANT QUE deux offres de services ont été reçues suite à la demande de prix effectuée par le service des travaux publics auprès de firme d'ingénierie:

CTD inc.	15 900.00 \$ avant les taxes applicables
EMS	20 000.00 \$ avant les taxes applicables

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil mandate la firme CTD inc. pour la réalisation de l'étude structurelle du pont de la rivière Ouareau pour un montant de 15 900 \$ avant les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de service déposée au dossier et datée du 18 avril 2024.

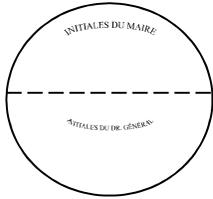
QUE les coûts de cette étude soient défrayés conjointement avec la Municipalité de Rawdon.

ADOPTÉE

24-06R-255

OCTROI DE MANDAT POUR SERVICES D'ARPENTAGE - DOMAINE MANSEAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer des travaux importants de pavage en 2025 au domaine Manseau;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 juin 2024

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de planifier adéquatement les travaux en effectuant les relevés nécessaires dès cette année;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la firme d'arpenteur Dazéneveu;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil mandate la firme Dazéneveu, arpenteurs-géomètres, pour un montant de 22 895.00 \$ avant les taxes applicables, afin d'effectuer le plan d'occupation des lieux et le certificat d'arpentage nécessaire à la réalisation des travaux de pavage prévus en 2025 au domaine Manseau, conformément à l'offre de service datée du 10 mai 2024 et déposée au dossier.

ADOPTÉE

24-06R-256

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2024-0021 - LOT 6
471 317 ROUTE 337**

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée sous le numéro 2024-0021 pour le lot 6 471 317 situé sur la route 337;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la subdivision de deux lots ayant un frontage moindre que le minimum prescrit par la réglementation qui est de 30 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la somme totale des frontages pour les deux lots serait de 59.6 mètres, plutôt que 60 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller responsable a invité les personnes intéressées à se faire entendre;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

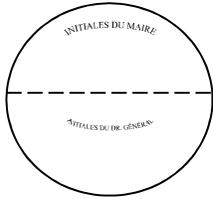
QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure #2024-0021 telle que déposée.

ADOPTÉE

24-06R-257

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2024-0022 - 1175
PLACE DES PRÈS**

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée sous le numéro 2024-0024 pour l'immeuble situé au 1175 des Prés;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 juin 2024

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la construction d'une remise détachée en marge avant, situé à 4.87 mètres de la ligne avant secondaire, alors que la marge minimale est de 7.6 mètres;

CONSIDÉRANT QUE les travaux avaient débutés avant même que ne soit livré le conteneur servant de structure à la future remise;

CONSIDÉRANT QUE la remise est située beaucoup plus près de la rue de l'Érablière qu'il n'est indiqué dans la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller responsable a invité les personnes intéressées à se faire entendre;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil reporte la décision de dérogation mineure #2024-0022, telle que déposée, à une date ultérieure.

ADOPTÉE

24-06R-258

DEMANDE DE PIIA #2024-0023 - 1637 ROUTE 125

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2024-0023 pour l'immeuble situé au 1637 route 125;

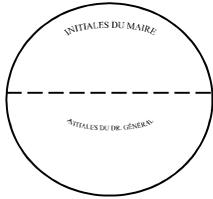
CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'installation d'une enseigne murale de 4.95 mètres par 1.07 mètre;

CONSIDÉRANT QUE la liste de matériaux suivante a été déposée au dossier :

- Aluminium;
- Acrylique 3/16" blanc;
- Couleurs vert et brun;
- Épaisseur de 3";

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier lors de la séance tenue le 22 mai et a déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE les critères et objectifs du PIIA sont respectés;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 juin 2024

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Aryane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA #2024-0023 telle que déposée.

ADOPTÉE

24-06R-259

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2024-0024 - 3057
ROUTE 346**

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée sous le numéro 2024-0024 pour l'immeuble situé au 3057 route 346;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à régulariser la position d'une remise située à 0.08 mètres de la ligne de propriété arrière, alors que la norme minimale prescrite est de 1.5 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur s'était engagé à déplacer la remise conformément à la réglementation suite à l'obtention du permis 2021-1171;

CONSIDÉRANT QUE la remise est facilement déplaçable, puisque le citoyen l'a déjà déplacée partiellement lors la demande de permis 2021-1171;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller responsable a invité les personnes intéressées à se faire entendre;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

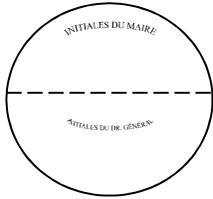
QUE le conseil refuse la demande de dérogation mineure #2024-0024 telle que déposée.

ADOPTÉE

24-06R-260

**DEMANDE DE PIIA #2024-0025 - 1610-1640 CHEMIN DU
GOUVERNEMENT**

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2024-0025 pour l'immeuble situé au 1610-1640 chemin du Gouvernement;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 juin 2024

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'installation d'une enseigne sur poteaux de 1.67 mètre par 1.2 mètre;

CONSIDÉRANT QUE la liste de matériaux suivante a été déposée au dossier :

1. Éclairage indirect via col de cygne;
2. Logo en relief acrylique;
3. Métal 6 mm;
4. Enseigne en aluminium;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier lors de la séance tenue le 22 mai et a déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE les critères et objectifs du PIIA sont respectés;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA #2024-0025 à la condition suivante :

- L'enseigne devra être localisée minimalement à 1.5 mètre de la limite de propriété avant.

ADOPTÉE

24-06R-261

DEMANDE DE PIIA #2024-0026 - 2489 RUE VICTORIA

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2024-0026 pour le bâtiment situé au 2489 rue Victoria;

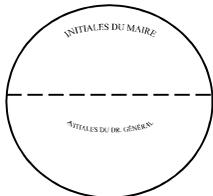
CONSIDÉRANT QUE la demande vise à peindre le revêtement de brique, changer le revêtement extérieur et refaire la galerie avant;

CONSIDÉRANT QUE la liste de matériaux suivante a été déposée au dossier :

- Bardeaux style cèdre couleur kaki;
- Revêtement de canexel couleur sable;
- Lattes verticales devant le balcon de couleur beige;
- Garde-corps en aluminium;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier lors de la séance tenue le 22 mai et a déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE les critères et objectifs du PIIA sont respectés;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 juin 2024

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA #2024-0026 telle que déposée.

ADOPTÉE

24-06R-262

PROJET DE LOTISSEMENT SUR LE LOT 5 096 386 - RUE ST-PATRICK

CONSIDÉRANT QU' une demande d'opération cadastrale préparée sous les minutes 20 283 de son dossier 094875 a été déposée par Frédérick Brisson, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la subdivision d'un lot et la création d'un nouveau lot constructible sur le lot existant 5 096 386;

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement de lotissement 378, ce projet d'opération cadastrale est assujéti à la contribution aux fins de parc;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité interne en urbanisme et en environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

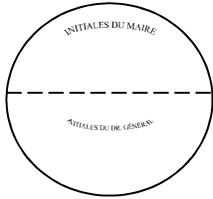
QUE le conseil accepte le projet de lotissement tel que préparé par Frédérick Brisson, arpenteur-géomètre, sous les minutes 20 283 de son dossier 094875.

QUE la contribution aux fins de parc soit perçue en argent avant l'émission du permis de lotissement conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

1115 - 24 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 377 AFIN DE RÉGLEMENTER L'IMPLANTATION DES LOGEMENTS ACCESSOIRES

M. Benoit Ricard donne avis de motion, qu'à une prochaine séance du conseil, il sera soumis pour adoption, un projet de règlement numéro 1115-24 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage 377 afin de réglementer l'implantation des logements accessoires» et dépose le projet de règlement à cet effet.



No. résolution
ou annotation

24-06R-263

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 juin 2024

**1115-24 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 377 AFIN DE RÉGLEMENTER
L'IMPLANTATION DES LOGEMENTS ACCESSOIRES**

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., A-19.1) autorise toute municipalité locale à adopter et à modifier toutes dispositions de sa réglementation d'urbanisme relativement au zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne a adopté le Règlement n° 377, entré en vigueur le 13 octobre 1992;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de pallier à la crise du logement qui sévit actuellement;

CONSIDÉRANT la Municipalité de Ste-Julienne doit se prononcer sur le plein droit aux logements accessoires prévu à la loi 31 d'ici le 21 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., A-19.1), ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance du conseil le 12 juin 2024 par Monsieur Benoit Ricard et que le premier projet a été déposé lors de cette séance;

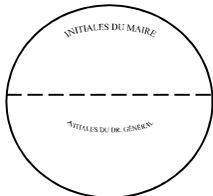
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu une copie du premier projet de règlement dans les délais requis et déclarent l'avoir lu;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER, tel que rédigé et remis aux membres du conseil, le premier projet de Règlement numéro 1115-24 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 377 afin de réglementer l'implantation des logements accessoires ».

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

24-06R-264

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 juin 2024

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-Pierre
Charron
Maire

Madame Nathalie Girard
Directrice générale et
greffière-trésorière